

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX

Code du produit : 000000000050702116

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE
Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent colorant

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

vapeurs ou aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
1,2-éthanediol	éthylène-glycol	107-21-1	>= 15 - < 40
talc	silicate de magnésium hydraté	14807-96-6	>= 15 - < 40
diéthylèneglycol	2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	>= 3 - < 10
phosphate de tributyle	Phosphate de tributyle	126-73-8	>= 0.1 - < 5
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched, phosphates, sodium salts	α-(Nonylphényl)-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) ramifié, phosphates, sels de sodium	68954-84-7	>= 0.1 - < 5
quartz (SiO ₂)	silice cristalline	14808-60-7	>= 0.1 - < 1
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 0 - < 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En aucun cas n'utiliser de solvant.
En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.
laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne PAS faire vomir.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
oxydes d'azote
fumées
noir de carbone
oxydes de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1,2-éthanediol	107-21-1	(c)	100 mg/m ³	CA AB OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m ³	CA QC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
 Date de la première version publiée: 08/07/2020

		TWA (Total, seulement aérosol)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		STEL (Total, seulement aérosol)	20 mg/m ³	CA BC OEL
		C (Total, seulement aérosol)	100 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable, Aérosol uniquement)	10 mg/m ³	ACGIH
talc	14807-96-6	VEMP (fibres)	1 fibres/cm ³	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm ³	CA BC OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	2 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm ³	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m ³	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m ³	ACGIH
phosphate de tributyle	126-73-8	TWA	0.2 ppm 2.2 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	0.2 ppm	CA BC OEL
		VEMP (la poussière inhalable et la fraction vapeur)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	5 mg/m ³	ACGIH
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

Couleur : jaune

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : 119 °C
Méthode: estimé(e)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.4

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dispersable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.

Substances auto-échauffantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

IARC	Group 1: Cancérogène pour l'Homme quartz (SiO ₂) (Silica dust, crystalline)	14808-60-7
	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme dioxyde de titane	13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version 2.0 Date de révision: 01/25/2023 Numéro de la FDS: 000000269224 Date de dernière parution: 08/07/2020
Date de la première version publiée: 08/07/2020

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT EXTERIOR YELLOW 8882551AXX



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/07/2020
2.0	01/25/2023	000000269224	Date de la première version publiée: 08/07/2020

UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/25/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné, et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR